



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Deportés internes et résistants

Question écrite n° 5284

#### Texte de la question

M Michel Jacquemin attire l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur la situation des anciens prisonniers internes d'Indochine et sur leurs revendications. Ceux-ci réclament, en effet, eu égard aux souffrances qu'ils ont endurées, la reconnaissance officielle du statut d'interné et de déporté, ainsi que la prise en compte par les pouvoirs publics des conséquences et des séquelles de leur martyre. En 1987, M Jean Brocard avait présenté une proposition de loi allant dans ce sens et, en mars 1988, le gouvernement précédent avait enfin mis au point un projet de loi qui instituait un statut propre à ces anciens internes ou déportés d'Indochine. Aussi il lui demande s'il compte, et ce dans quel délai, inscrire à l'ordre du jour ce projet de loi.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et victimes de guerre indique à l'honorable parlementaire que la situation des anciens prisonniers du Viet-minh est l'un de ses soucis prioritaires. C'est pourquoi il a présenté à l'agrément du Gouvernement un projet de loi créant un statut en faveur de cette catégorie d'anciens combattants. Ce texte pourrait être soumis au Parlement lors d'une toute prochaine session.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquemin Michel](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5284

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 novembre 1988, page 3191